



2024-58

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC
Roland SEUX, Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE

Excusés :

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la nécessité de reclassement d'un agent et de la réorganisation des services qui s'en suit, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de service fixée à 27 heures 15 minutes.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe appartenant à la filière administratif, à raison de 27 heures 15 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2024 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Sabine JOUVHOMME

